



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse



COMITE DE SUIVI Procès-verbal

CONSULTATION ECRITE ACCELEREE

DU 07 AU 12 JUILLET 2023

En concertation avec la Coordination régionale Interreg (CRI) une consultation écrite accélérée du Comité de suivi a été organisée par l'Autorité de gestion le 07 juillet 2023 afin de se prononcer sur la sélection d'une opération.

Pour la France :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
 - La Région émet un avis très favorable sur la programmation du projet ;

Pour la Suisse :

- La République et Canton de Genève
 - Le Canton de Genève émet un avis positif quant à la sélection du projet soumis à l'approbation du Comité ;
- La république et le Canton du Valais
 - Le Canton du Valais approuve la sélection de l'opération ;

S'abstient pour des raisons de conflit d'intérêt :

- Le Département de l'Ain
 - Le représentant du Département au sein du Comité de suivi, Monsieur Gérard PAOLI, se déclarant en conflit d'intérêt à titre personnel, la collectivité s'abstient de rendre un avis sur la sélection de l'opération.

Sans réponse des autres partenaires du programme leur avis est considéré comme favorable.

Projets inscrits à l'ordre du jour : pour examen

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	N° de gestion interne	Page
20023	II	1	Trial Match 2	2022-09	4

Trial Match 2

IDENTIFICATION

Nom du projet		Trial Match 2	
Identifiant SYNERGIE		20023	
Nom du chef de file FR		Centre Léon Bérard	
Nom du chef de file CH		Hôpitaux Universitaires de Genève	
Durée du projet	Date de démarrage	2023-01-01	
	Date d'achèvement	2025-12-31	35
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France	16/09/2022	18/11/2022
Suisse	16/09/2022	18/11/2022

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Centre Léon Bérard	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Rhône
COEXYA	Entreprise, à l'exception de PME	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Rhône
Hôpitaux Universitaires de Genève	Infrastructure et fournisseurs de services (publics)	Public	SUISSE	Région lémanique	Genève
QIM INFO SA	Entreprise, à l'exception de PME	Privé	SUISSE	Région lémanique	Genève

RÉSUMÉ DU PROJET

- Objectifs principaux

Trial Match 2 ambitionne d'optimiser l'interopérabilité des données cliniques en oncologie en s'appuyant sur des solutions technologiques innovantes pour optimiser plusieurs étapes clés de la recherche clinique. Il permettra aux centres hospitaliers, universitaires et régionaux du bassin transfrontalier de favoriser un accès équitable et facilité aux essais cliniques les plus pertinents pour les patients franco-suisses.

- Actions principales

Le projet rendra interopérables les données cliniques et des essais en cancérologie, afin de faire correspondre automatiquement les patients avec les bons essais cliniques, incluant différentes modalités thérapeutiques dont la radiothérapie. En cas d'essai de phase précoce, ils implémenteront un algorithme d'intelligence artificielle utilisant le dossier patient pour prédire si le patient restera suffisamment longtemps dans l'essai clinique. Le logiciel ConSoRe hébergera ces implémentations sera implémenté dans les centres du territoire transfrontalier afin de favoriser l'orientation vers les essais cliniques locaux.

- Résultats attendus

TM2 produira un rapport contenant la liste des essais cliniques pouvant correspondre aux caractéristiques d'un patient et de son cancer, avec les contacts et les procédures nécessaires pour inclure le patient dans l'étude, dans les hôpitaux du réseau. Ces résultats seront donnés au médecin en charge du patient sous forme de compte rendu. La solution, intégrée dans le logiciel ConSoRe, sera totalement automatisée et pourra donc s'appliquer à n'importe quel volume de données au sein d'un hôpital. Avec ces technologies, l'orientation des patients dans les essais du territoire devrait passer de moins de 5 % à plus de 30 % et le succès des inclusions de 60 % à plus de 80 %.

BUDGET DU PROJET (en €)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1,01 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	Total (en euros)
Frais de personnel	1 681 000,00	806 338,39	2 487 338,37
Frais de bureau et administratifs	252 150,00	122 935,33	375 085,33
Frais de déplacement et d'hébergement	252 150,00	60 131,05	312 281,05
Frais liés au recours à des compétences et services externes	44 500,00	149 193,55	193 693,55
Dépenses d'équipement	47 000,00	67 312,68	114 312,68
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	2 276 800,00	1 205 911,00	3 482 711,00
%	65,37 %	34,63%	100,00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	455 360,00	20,00	260 335,69	21,59	715 695,69	20,55
Centre Léon Bérard	269 010,00	11,82	0,00	0,00	342 053,20	7,72
COEXYA	186 350,00	8,18	0,00	0,00	186 350,00	5,35
Hôpitaux Universitaires de Genève	0,00	0,00	242 694,56	20,13	242 694,56	6,97
QIM INFO SA	0,00	0,00	17 641,13	1,46	17 641,05	0,51
FEDER	1 821 440,00	80,00	0,00	0,00	1 821 440,00	52,30
Interreg fédéral suisse	0,00	0,00	100 806,45	8,36	100 806,45	2,89
Contreparties publiques	0,00	0,00	60 483,87	5,02	60 483,87	1,74
Canton Genève	0,00	0,00	60 483,87	5,02	60 483,87	1,74
Contreparties privées	0,00	0,00	784 284,91	65,04	784 284,91	22,52
FAMSA	0,00	0,00	201 612,89	16,72	201 612,89	5,79
Fondation Isrec	0,00	0,00	151 209,66	12,54	151 206,66	4,34
Fondation privée des HUG	0,00	0,00	100 806,45	8,36	100 806,45	2,89
Fonds ^{4/5} recherche HUG	0,00	0,00	151 209,66	12,54	151 209,66	4,34
Fonds ^{de} recherche HUG	0,00	0,00	179 446,25	14,88	179 446,25	5,15
Total des financements	2 276 800,00	65,37	1 205 910,98	34,63	3 847 926,98	100,00
Total éligible	2 276 800,00	100,00	1 205 910,88	100,00	3 847 926,98	100,00

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0,992 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	Total (en CHF)
Frais de personnel	1 667 552,00	799 887,68	2 467 439,68
Frais de bureau et administratifs	250 132,80	121 951,85	372 084,65
Frais de déplacement et d'hébergement	250 132,80	59 650,00	309 782,80
Frais liés au recours à des compétences et services externes	44 144,00	148 000,00	192 144,00
Dépenses d'équipement	46 624,00	66 774,18	113 398,18
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	2 258 585,60	1 196 263,71	3 454 849,31
%	65,37 %	34,63 %	100,00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	451 717,12	20,21	258 253,00	21,59	709 970,12	20,55
Centre Léon Bérard	266 857,92	11,82	0,00	0,00	266 857,92	7,72
COEXYA	184 859,20	8,18	0,00	0,00	184 859,20	5,35
Hôpitaux Universitaires de Genève	0,00	0,00	240 753,00	20,13	240 753,00	6,97
QIM INFO SA	0,00	0,00	17 500,00	1,46	17 500,00	0,51
FEDER	1 806 868,48	80,00	0,00	0,00	1 806 868,48	52,30
Interreg fédéral suisse	0,00	0,00	100 000,00	8,36	100 000,00	2,89
Contreparties publiques	0,00	0,00	60 000,00	5,02	60 000,00	1,74
Canton Genève	0,00	0,00	60 000,00	5,02	60 000,00	1,74
Contreparties privées	0,00	0,00	778 010,70	65,04	738 010,70	22,52
FAMSA	0,00	0,00	200 000,00	16,72	200 000,00	5,79
Fondation Isrec	0,00	0,00	150 000,00	12,54	150 000,00	4,34
Fondation privée des HUG	0,00	0,00	100 000,00	8,36	100 000,00	2,89
Fonds 4/5 recherche HUG	0,00	0,00	150 000,00	12,54	150 000,00	4,34
Fonds de recherche HUG	0,00	0,00	178 010,70	14,88	178 010,70	5,15
Total des financements	2 258 585,60	65,37	1 196 263,70	34,63	3 454 849,30	100,00
Total éligible	2 258 585,60	100,00	1 196 263,70	100,00	3 454 849,30	100,00

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Avis sur la complétude du dossier : Le projet est incomplet. Il est très compliqué de récupérer les documents demandés. De nombreuses pièces relatives aux frais de personnel sont manquantes, et des dépenses de frais externes, soumis à la commande publique, sont problématiques.

Synthèse des notes : 61.73 /100

Côté Suisse :

Dossier complet. Reste à confirmer les différents financements et ajuster le budget/projet le cas échéant.

L'avis-métier du canton de Genève est favorable.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Moyenne
39.69/50	45.00/50	24.44/50	32.86/50	34.90/50

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 9 MARS 2023 :

Avis du pré-comité du 9 mars 2023 pour un passage au Comité de suivi	Favorable sous réserves
---	-------------------------

Côté français :

Il est demandé aux candidats de préciser la place et les modalités précises de coopération avec les établissements régionaux (Haute-Savoie et Ain) ainsi que l'architecture technique entre Coexya, Klinéo et Qim Info.

Ils doivent également justifier plus précisément du bénéfice du projet pour la zone de coopération du programme. En effet, selon l'article 1.5 du DOMO « Le Comité de Suivi retient les critères suivants comme prérequis à l'acceptation de dépenses et de réalisations en dehors de la zone de coopération du programme Interreg VI : Les opérations bénéficient à la zone couverte par le programme. Les partenaires doivent justifier de l'impact du projet sur le territoire sur la base d'au moins une des deux conditions suivantes :

“ Le projet concerne des actions localisées sur le territoire de coopération et destinées à la population de ce même territoire... “ »

Cet aspect de territorialisation du projet a été précédemment discuté et des informations complémentaires ont été fournies. Celles-ci ne sont pas suffisantes, aucun des deux partenaires français n'étant dans la zone éligible du programme, la démonstration du bénéfice pour la population du territoire est fondamentale. L'implication d'établissements de l'Ain et de la Haute-Savoie est partiellement démontrée mais le bénéfice pour les habitants de ces mêmes départements n'est pas suffisamment explicité.

Afin de répondre correctement à ces réserves, les candidats sont incités à se rapprocher des services de la Région AuRA ainsi que ceux des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Les règles d'éligibilité et de justification des dépenses du programme Interreg VI France -Suisse sont contraignantes. Au vu des nombreux échanges sur ce dossier, le pré-comité a émis une réserve quant à la réactivité des candidats pour fournir toutes les pièces dans un temps relativement contraint. Ces aspects sont fondamentaux pour l'aboutissement du projet Interreg et de fait, des garanties quant aux capacités de gestion pour ce type de projet doivent être apportées. Les documents complémentaires sont attendus dans leur intégralité impérativement pour le 14 avril 2023.

Côté suisse :

Les candidats sont priés de s'enquérir auprès des cantons de leur potentielle participation financière ainsi qu'auprès des cofinanceurs privés. Il s'agira ensuite d'adapter le projet en conséquence, notamment le budget et le plan de financement. Les cofinancements devront être acquis au plus tard la veille du comité de programmation du 11 mai (il n'est dès lors pas nécessaire d'obtenir la confirmation formelle en vue du 14 avril).

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES CANDIDATS A LA SUITE DU PRÉ-COMITÉ :

Côté français : Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes - L'ARS demande que soit développé le partenariat avec les autres établissements hospitaliers du secteur, les éléments apportés sont très clairs et répondent à l'observation formulée.

Les réserves administratives sont partiellement levées à la suite de l'envoi de nombreux documents justificatifs pour les frais de personnel. Mais la question de la mise en concurrence pour 365 216 € de frais externes reste problématique, les frais relatifs à la prestation de Klineo sont donc inéligibles.

Côté suisse : Les éléments complémentaires ont été transmis aux services métiers concernés. Le canton de Genève a confirmé son cofinancement. Le plan de financement est ainsi stabilisé.

Le représentant du Département l'Ain étant en situation de conflit d'intérêt sur ce dossier, il ne participe pas aux débats en séance

Avis du Comité de suivi du 11-05-2023

Ajourné

Le Comité de suivi a pris la décision d'ajourner le projet et de le réexaminer lors d'une prochaine consultation écrite.

En effet, à la date du 11 mai, le projet Trial Match 2 n'a pas complètement répondu aux réserves émises par le pré-comité Interreg du 9 mars, ce qui fait actuellement obstacle à sa programmation.

Côté France, la dépense de frais extérieurs du CLB d'un montant de 365 216 € correspondant à la "prestation société Klinéo" ne respecte pas les principes fondamentaux de la commande publique.

Cette dépense n'est donc pas éligible dans le cadre de l'opération susmentionnée et il convient de la retirer du budget correspondant.

Une fois cette démarche effectuée, le projet sera de nouveau soumis à l'approbation des membres du Comité via une procédure écrite exceptionnelle.

Le CLB a accepté cette condition et enlevé la dépense de 365 216 € de son budget :

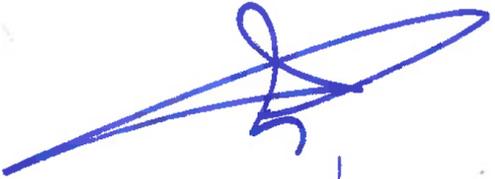
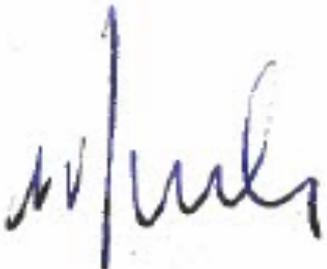
- L'annexe A2 modifiée a été envoyée le 6 juin.
- Le formulaire de candidature a été mis à jour dans synergie et soumis le 7 juin.
- La convention partenariale a été renvoyée signée par les deux partenaires français le 19 juin.
- Le formulaire de candidature, signé par les chefs de file français et suisse a été envoyé aux deux secrétariats conjoints le 07-07-2023.

Au vu de ces éléments et de l'acceptation du chef de file d'intégrer les modifications demandées, le projet Trial Match 2 est proposé au Comité de suivi pour approbation par voie de consultation écrite accélérée démarrant le 07 juillet 2023.

Le représentant du Département l'Ain étant en situation de conflit d'intérêt sur ce dossier, le Département de l'Ain s'abstient de rendre un avis sur le dossier.

Avis du Comité de suivi par voie de consultation écrite

Favorable

<p>Monsieur Patrick MOLINOZ</p> <p>Vice-Président Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté Autorité de gestion</p> 	<p>Monsieur Frédéric BORLOZ</p> <p>Conseiller d'Etat Canton de Vaud Président de la CRI</p> 
--	---